



Réglementation de la circulation Sur la Route de Pessay Du 20 au 30 juillet 2023

Le Maire de la Commune de VINZIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise SAE DAZZA ET CIE, Pont de Dranse – Amphion les Bains, 74506 EVIAN-LES-BAINS, pour effectuer des travaux de branchement d'eau potable.

MAIRIE


DE

VINZIER

1 Place de la Mairie
74500 VINZIER

 Téléphone
04 50 73 61 19

 Fax
04 50 73 66 49

 Courriel
mairie@vinzier.com

 Site
vinzier.com

Siret Commune de Vinzier
217403088 00016

ARRÊTE

Article 1^{er} La circulation se fera sous alternat manuel, la vitesse sera limitée à 30km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits sauf véhicule de chantier,
**Sur la Route de Pessay
Du 20 au 30 juillet 2023**

Article 2 La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise SAE DAZZA ET CIE

Article 3 Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au CPI du Haut Gavot, à l'entreprise DAZZA ET CIE et affichée en Mairie.

Fait à Vinzier, le 17 juillet 2023

Le Maire,
Marie-Pierre GIRARD



Marie-Pierre GIRARD – Maire : Auteur de l'acte

Publié sur le site internet de la commune le :
le 20 juillet 2023